

Conseil municipal du 26 juillet 2018

Participants : René Mouysset, Philippe Couderc, Jean Muratet, Brigitte Tuéry, Bernard Martin.

Absents : Franck Chincholle (procuration), Didier Mai-Andrieu, Christian Duraisin (procuration), Clément Chauchard (procuration), Monique Delcausse (procuration), Frédéric Lavigne, Bruno Pélissier (procuration), Séverine Véquaud, Isabelle Viguier Jean-Christophe Coupat.

Présentation de la démarche "Ambroisie à feuille d'armoise, plante très allergisante".

Robert ANDRIEU a bien voulu présenter au conseil le danger que représente l'Ambroisie. Si cette plante n'est pas considérée comme toxique, l'ambroisie représente un réel danger pour la population du fait de son pollen extrêmement irritant et allergisant. On estime que 20% de la population est touché par des allergies causées par l'ambroisie.

L'objet de cette présentation sera repris dans un article du prochain bulletin municipal.

En revanche, il est nécessaire de désigner le **référént "ambroisie"** auprès de la **Direction Générale de l'ARS Occitanie** et dont les missions seront de :

- participer au repérage des foyers d'ambroisie sur les terrains privés et publics,
- informer et sensibiliser la population, les propriétaires, locataires, occupants ou gestionnaires de terrains concernés par l'ambroisie à la fois au signalement de la plante et à la mise en place de mesures de prévention et/ou de lutte ;
- de veiller à la bonne mise en place de telles mesures sur les propriétés publiques et privées.

Le conseil municipal doit nommer ce référént communal pouvant se déplacer pour photographier, sur terrain, la plante et utiliser sans difficulté l'Internet. Cela sera fait rapidement après accord des personnes pressenties.

En prévention, il est recommandé de prendre des photographies de la plante en place, de la signaler à la mairie et de la détruire sur place.

Intervention de l'association SYNDICAT D'INITIATIVE : vers une nouvelle vie associative.

Cette association a été créée en 1963 et missionnée par la commune pour mener ou participer à de nombreux projets d'animations tels que fêtes, foires, chantiers, ...elle a conçu et mis en œuvre l'animation et la promotion touristique puis évolué en Office de Tourisme.

Avec l'évolution du contexte institutionnel (office de tourisme intercommunal) la collectivité a-t-elle encore besoin de cette association et si oui, pour quelles actions ?

Une réflexion à l'initiative du SI, en collaboration avec d'autres associations, des bénévoles, et faisant appel à des consultants a été engagée ; les premières orientations ont été présentées.

Après une longue discussion et échanges d'idées, **les membres présents du conseil municipal partagent ces premières réflexions et estiment que la construction des orientations nouvelles de l'association SYNDICAT D'INITIATIVE ne peut se faire sans une implication totale du conseil municipal. Pour permettre aux membres absents de s'engager dans la réflexion, une nouvelle présentation aura lieu lors d'un conseil à la rentrée en septembre.**

Délibération 1 : convention avec la SAUR pour l'assistance technique sur les postes de relevage du réseau d'assainissement.

Depuis la création du réseau municipal d'assainissement, c'est la société SAUR qui assure l'entretien des postes de relevage. Il s'agit donc d'examiner les conditions du contrat, dont le dernier renouvellement date de 2016.

Les interventions de la SAUR concernent le contrôle des installations, l'hydrocurage périodique des stations et d'éventuelles interventions ponctuelles, à la demande.

Après examens des conditions financières, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires pour renouveler le contrat d'entretien avec la SAUR.

Questions diverses

1) Plus beaux villages de France.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport fait par le délégué qui instruit le renouvellement de notre classement. La commune conserve ce label très convoité mais quelques réserves doivent être levées par des actions concrètes à mettre en œuvre sinon le renouvellement pourrait être remis en cause.

Sont notamment citées, avec force, les entrées du bourg pour lesquelles il faut envisager le déplacement voire la suppression des "dépôts" divers et la mise en œuvre de dispositifs paysagers aussi bien sur les chemins de randonnées que sur les routes.

Le conseil envisage d'engager une étude d'approche paysagère et de mise en valeur.

2) Manifestation nationale "le Jour de la Nuit" : projet communal à élaborer.

Le dossier sera examiné au prochain conseil municipal

3) Signalétique de l'"Espace Santé".

Une étude très complète est présentée à la fois sur le fléchage pour guider vers l'espace Santé et sur la signalétique du bâtiment lui-même. Pour ce dernier, les membres du conseil présents sont unanimes pour le projet de signalétique de la façade d'entrée : lettres détachées sur l'auvent d'entrée, tableau pour les plaques professionnelles et écriture "BIENVENUE" sur le côté de la porte.

Pour ce qui concerne la signalétique fléchage une réflexion complémentaire est à faire pour mettre en harmonie avec le projet reçu très récemment de la communauté de communes sur l'harmonisation de la signalétique sur tout le territoire du Pays Ségali.

4) Pont bascule de Jouels.

Le devis a été reçu trop tardivement pour être examiné à ce conseil, il le sera au prochain conseil.

5) Licence de marque et nom de "Sauveterre"

Les termes du projet de contrat, examiné lors du conseil de juin et sur lesquels le conseil avaient émis des réserves, ont tous été repris dans le sens souhaité par la commune dont notamment le maintien des deux emplois existants et création rapide de nouveaux emplois.

Dans ces conditions, monsieur le Maire a signé le "contrat de licence de marque" avec la société VALAT.

6) Lotissement "Couderquet"

L'association "SOLIHA", qui a réalisé la transformation de la grange de la Mérette, a proposé de signer un compromis d'achat de 2 terrains dans le lotissement communal "le Couderquet". Son projet consiste à créer 4 bâtiments, c'est-à-dire 4 logements à vocation locative. Le conseil municipal demande au Maire de réaliser cette vente.

7) Maison "Fleys"

Cette même association "SOLIHA" venue, lors du conseil communal du 25 avril 2018, exposer à la commune diverses solutions pour la réhabilitation de la maison "Fleys" propose de signer avec la commune un "**bail à réhabilitation**" d'une durée de 40 ans pour créer 2 logements type 3.

Tous les travaux, la location et l'entretien sont à sa charge et dans 40 ans la commune récupèrera la totalité du bâtiment remis en état.

Prochain conseil municipal : septembre 2018